

Complément pour l'histoire d'une chambre de chalet

Tout d'abord pénétrons à nouveau dans cette vieille chambre, celle du chalet de la Muratte. Ce ne sera que la millièème fois !



On y découvre, contre la paroi nord, une inscription faite avec un morceau de charbon de bois. On y lit la date de 1815, peut-être même 1813. Nous avons toujours cru que ce millésime correspondait à l'époque de construction de cette première chambre, la seconde ayant été faite plus d'un siècle plus tard.

Nous n'avons pas d'autre preuve pour l'époque de cette construction, que cette date, aucune autre inscrite sur les parois de la chambre n'étant antérieure.



Or pourtant la vraie date de la construction de cette pièce était située droit au-dessous du plancher, à l'écurie, gravée dans une poutre avec les initiales de l'artiste ainsi qu'un signe, une simple croix.

Cette date, c'est 1812. De la manière et de l'endroit où elle a été faite aurait du nous inviter plus tôt à la faire correspondre avec la construction de la chambre sus-jacente.

Car que se passe-t-il précisément en 1812 ? Tout simplement que l'on apporte un plafond à l'écurie jusque là ouverte jusqu'au toit, et que c'est sur ce plafond que l'on a construit une pièce fermée où pourront désormais loger les bergers.

Et c'est lors de la mise en place des nouveaux chevrons, pas plus solides qu'il ne le faut à vrai dire, le prouve leur fléchissement qui tendrait à faire croire que la chambre pourra un jour s'écrouler dans l'écurie !, quand il a fallu tailler la grosse poutre porteuse reposant sur le mur de séparation cave-écurie, ce qu'a fait l'un des occupants du chalet, Moïse Rochat, que cette date a été creusée dans le bois avec les initiales et la croix.

1812, c'est aussi l'année où l'on sait que l'on va bientôt acquérir la montagne, et que, très certainement avec l'autorisation du propriétaire, l'on s'autorise enfin à doter le chalet d'une chambre.

Construite donc en 1812, tandis que l'achat de l'alpage tout entier sera du 25 janvier de l'année suivante 1813. Cqfd !



1812. On savait donc que le chalet serait bientôt propriété de la famille, et qu'il était donc tout à fait possible d'y pratiquer cette indispensable amélioration. Tandis qu'autrefois l'on dormait probablement directement à l'écurie, dans un coin de celle-ci, petit espace que l'homme volait timidement au bétail ! Ils n'étaient pas gâtés, nos bergers !

